

## INFRASTRUCTURES ET MATÉRIEL SCOLAIRES

### Nette amélioration de l'offre et de l'accès à l'éducation

La problématique des infrastructures se pose avec beaucoup d'acuité au Niger. En effet, chaque année, des milliers d'élèves étudient dans des salles de classes de fortune construites en pailloles ou en d'autres matériaux précaires (40% des classes au Primaire, selon le Programme sectoriel de l'Éducation et de la Formation (PSEF)), ce qui n'offre pas un cadre d'enseignement et d'apprentissage adéquat pour les élèves et les enseignants. Pire, l'exécution des programmes est souvent contrariée par les intempéries. Néanmoins, depuis quelques années, la tendance est en train de changer. Les fonds mis à la disposition du gouvernement lui ont permis d'investir dans les infrastructures éducatives, améliorant ainsi le cadre d'apprentissage.



Salle de classe construite dans le cadre du FCSE au Centre de promotion des jeunes de Tillabéri

Les conditions d'apprentissage étant un facteur essentiel dans l'amélioration de la qualité de l'éducation, le gouvernement a pris l'option d'investir dans la construction des classes. Ainsi, 48 salles de classes sont en cours de construction dans les régions de Dosso, Tillabéri, Tahoua et Zinder pour le compte du ministère de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues nationales et de l'Éducation civique et du ministère des Enseignements secondaires. Il en est de même pour le compte du Ministère des Enseignements professionnels et techniques. Le démarrage de ce programme de construction des classes a concerné 4 régions du pays et a pour la première fois été mis en œuvre par les collectivités qui sont désormais en charge de la gestion des infrastructures avec l'appui de l'Agence nationale des financements des collectivités territoriales (ANFICT).



Salle de classe construite dans le cadre du FCSE à l'école de formation artistique et culturelle de Maradi

Outre la réalisation d'infrastructures, le gouvernement a, grâce aux financements du Fonds commun sectoriel de l'Éducation (FCSE), acquis du matériel et des équipements scolaires. On peut citer, entre autres, la confection de 24.000 tables bancs et la réhabilitation de 17.000 autres, ainsi que la construction des latrines et des laboratoires équipés mis à la disposition des établissements scolaires dans toutes les régions. Avec les efforts de l'État et des autres partenaires de l'éducation, quelque 17.400 classes ont été construites ces dernières années au Niger, selon le bilan de 9 ans de mise en œuvre du Programme de renaissance fait par le Chef de l'État le 6 avril dernier au cours de son message à la Nation.

La réalisation d'infrastructures scolaires a permis d'améliorer la fréquentation et l'accès à l'éducation. En effet, les indicateurs d'accès et de couverture ont progressé. Ainsi, les effectifs des élèves du primaire sont passés de 1.700.000 en 2010 à 2.700.000 en 2019, soit une progression de 54,5%, ce qui a permis d'augmenter le taux brut de scolarisation (TBS) qui est passé de 63,5% à 69,8% sur la période concernée.

L'impact de ces réalisations est notamment perceptible auprès des acteurs locaux. **« C'est une grande joie pour nous de voir nos enfants mis dans des meilleures conditions d'études. Les infrastructures précaires ne sont pas appropriées pour les études, elles ne motivent ni les élèves, ni les parents »** confie **M. Seyni Seybou**, un parent d'élève du village de Koddou dans la région de Dosso. **« Maintenant, nous sommes rassurés, nos enfants peuvent étudier dans de bonnes conditions. Cela nous encourage à inscrire davantage les enfants à l'école »**, renchérit **Hamidou Hassane**, un autre parent d'élève.

La réalisation de ces infrastructures a aussi permis de rétablir l'équité entre les zones urbaines et rurales. En effet, l'absence d'infrastructures adéquates fait que les cours commencent tardivement dans les zones rurales. **« Certaines écoles débutent les cours trois mois après la rentrée officielle parce qu'il faut attendre la fin des récoltes pour avoir les matériaux servant à confectionner les classes en pailote. Avec les infrastructures en matériaux définitifs construites grâce au FCSE, les cours commencent à temps dans beaucoup de localités »**, explique **M. Assoumane Mahamadou**, Secrétaire général du Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des langues nationales et de l'Éducation civique.



M. Assoumane Mahamadou secrétaire général du Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des langues nationales et de l'Éducation civique.



Une dotation du FCSE à l'école de formation artistique et culturelle de Dosso

Le financement mobilisé dans le cadre du FCSE a par ailleurs permis au gouvernement de faire d'autres réalisations capitales pour la qualité des enseignements. Il s'agit notamment de la construction et de l'équipement des laboratoires. **« L'Agence nationale pour la qualité de l'enseignement supérieur a été dotée en matériel. Des laboratoires ont été équipés dans les facultés et les établissements secondaires. Ce qui permettra aux étudiants de mener des expériences pratiques sur les cours théoriques qu'ils ont reçus »**, se réjouit **M. Rabiou Ousmane**, Secrétaire général du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.



M. Rabiou Ousmane, Secrétaire général du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.



Salle de classe construite dans le cadre du FCSE au Centre de promotion des jeunes de Tillabéri

La construction d'infrastructures et d'équipements scolaires adéquats a, de manière significative, contribué à l'amélioration de la fréquentation scolaire. Si cette tendance se maintient, l'utilisation de l'outil FCSE pour la mise en œuvre du programme d'infrastructures permettra d'améliorer l'accès et l'offre de l'éducation au Niger.

Dans un contexte mondial caractérisé par la rareté des ressources, le Niger et ses partenaires ont su mettre en place un mécanisme et un outil de financement, aligné sur les priorités nationales : le Fonds Commun Sectoriel de l'éducation (FCSE). Créé le 5 juillet 2017, le FCSE regroupe les contributions des partenaires techniques et financiers (Coopération Suisse, Coopération Luxembourgeoise, l'Agence Française de Développement et l'UNICEF). Il est destiné aux six (6) ministères en charge de l'éducation pour mettre en œuvre les activités du Programme sectoriel de l'éducation et de la formation professionnelle (PSEF).